



FLASH EPS

I - STAGE EPS

Les **responsables nationaux et académiques** de l'EPS du SE-UNSA organisent une journée d'information syndicale spéciale professeurs d'EPS, ouverte à toutes et à tous

Le Jeudi 22 mai 2014 de 9 h à 16 h 30 au lycée professionnel Gambetta à Aix en Provence.

ORDRE DU JOUR :

Matin : <ul style="list-style-type: none">* l'UNSS* Les professeurs d'EPS :<ul style="list-style-type: none">Décret 3h : quels changementsDevenir certifiéLes jeunes enseignants	Après-midi : <ul style="list-style-type: none">* les élections professionnelles* Nos conditions de travail* L'EPS et les textes :* DNB et textes collègue* Evaluations lycées professionnels et généraux* Questions diverses : gestion de carrière, retraite
--	--

Ces stages sont de droit, et sur le temps de travail, dans la limite de 12 jours par an, et si la demande est déposée au moins un mois avant le début du stage, c'est à dire avant les vacances de Pâques (Au-delà ta participation est soumise à autorisation du chef d'établissement.

Si tu souhaites participer au stage (le nombre de places étant limité) il te suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne sur notre site (+ en pj demande d'absence + affiche)

<http://sections.se-uns-a.org/aix-marseille/spip.php?article891>.

II - Obligations de service 2nd degré : ce que dit le décret !

Les négociations sur le métier « enseignant du second degré » sont terminées.

Pour le SE-Unsa, ce texte comporte des garanties essentielles et de réelles avancées pour les collègues. La note de présentation (voir lien) précise l'articulation entre ce décret et le nouveau dispositif indemnitaire.

[Télécharger le décret et l'analyse du SE-Unsa](#)

[Télécharger la note de présentation du ministère](#)

> Visas et Article 1er

Le décret concerne l'ensemble des personnels enseignants des collèges, lycées et lycées Pro. Les TZR sont concernés au même titre que les collègues en poste fixe.

Il vise les corps des Agrégés, Certifiés, CE et **Professeurs d'EPS**, PLP, AE ainsi qu'instituteurs et professeurs des écoles affectés en EPLE. Les PEGC, qui constituent un corps en extinction, bénéficient de dispositions comparables dans un décret spécifique.

> Article 6

Pondération cycle terminal (voies générales et techno) : 1,1.

Remplace l'heure de chaire. Cette pondération permet de prendre en compte le poids particuliers des préparations et des corrections dans ces classes.

Toutes les heures sont pondérées (cours, groupes, AP...).

Toutes les heures sont prises en comptes (même dans des classes parallèles).

Toutes les disciplines sont concernées (sauf l'EPS).

Pondération plafonnée à 1h.

III - Mutations intra académiques

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de vos vœux afin que nous puissions suivre votre dossier

IV - 800 000 enseignants et moi et moi : et vous ?



En une semaine, ils sont plus de 6000 à avoir pris la parole pour exprimer leur vécu et leurs attentes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les enseignants gagnent à être écoutés, compris et reconnus. Si le sentiment d'être utile, la satisfaction apportée par le métier sont largement partagés, ils font part de leurs doutes sur l'évolution du métier, sur l'écoute et la compréhension de leur quotidien par leur hiérarchie. Si ce n'est déjà fait, vous aussi, prenez la parole.

Prendre la parole

V - Adhésion découverte : c'est maintenant !

Moi aussi, je rejoins le SE-Unsa !

Adhérer au SE-Unsa, c'est porter collectivement un projet de transformation de l'École et exiger des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face.

80 euros pour les titulaires ou 60 euros pour les contractuels et stagiaires : c'est le prix de l'adhésion à tarif préférentiel proposée par le SE-Unsa. Profitez-en, adhérez dès maintenant !



J'adhère

Mon choix c'est l'Unsa !